

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la Coordination des Services de l'État – Bureau des Procédures Environnementales

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

### Commune de Servon

La SCI FP SERVON, domiciliée 37 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie à Paris (75008), a présenté un projet pour être autorisée à exploiter un **entrepôt de stockage de matières et produits combustibles** situé sur le territoire de la commune de Servon (77170), ZAC du noyer aux perdrix.

Les opérations envisagées relèvent de la rubrique 1510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

**Par arrêté préfectoral DCSE/BPE/IC n°2018/42**, le projet de la SCI FP SERVON est soumis à **enquête publique environnementale** pendant 15 jours consécutifs **du jeudi 12 juillet 2018 à 9 heures au jeudi 26 juillet 2018 inclus à 17h30**.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **Servon** (15 rue de la poste - 77170 Servon).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande sera déposé et tenu à la disposition du public :

- en mairie de Servon, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
  - o en format papier,
  - o en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal.
- en mairies de Brie-Comte-Robert (77170), Mandres-les-Roses (94520), Périgny-sur-Yerres (94520) et Santeny (94400), communes comprises dans un rayon de 1 kilomètre autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
  - o en format papier.
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- en mairie de Servon, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
  - o sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
  - o sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par PubliLégal ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)),
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [scifpservon-servon@enquetepublique.net](mailto:scifpservon-servon@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (Mairie de Servon - 15 rue de la poste 77170 Servon) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Claude POUHEY en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public** pour recevoir les observations aux lieux dates et heures indiquées ci-dessous :

**Mairie de Servon :**

- Jeudi 12 juillet 2018 : 9h à 12 h
- Samedi 21 juillet 2018 : 9h à 12h
- Jeudi 26 juillet 2018 : 14h30 à 17h30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Yves KREICHER, responsable des programmes de la SCI FP SERVON, domiciliée 37 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie à Paris (75008) et joignable à l'adresse mail : [y.kreicher@groupeidec.com](mailto:y.kreicher@groupeidec.com) .

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès du préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'État – Bureau des Procédures Environnementales – 12 rue des Saints-Pères 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le préfet de Seine-et-Marne à la SCI FP SERVON ainsi qu'aux maires de la commune de Servon, sur le territoire duquel se situe le projet et des communes de Brie-Comte-Robert, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Santeny, concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté du préfet de Seine-et-Marne au titre de la demande d'autorisation environnementale.

Melun, le **18 JUIN 2018**

*La Préfète,*  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Nicolas de MAISTRE